



MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE L'URBANISME ET L'HABITAT

SOUS-DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'URBANISME

SERVICE REGLEMENTATION ET AUTORISATIONS

**LISTE DES PIECES
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ GÉNÉRALE
ANNEE 2017**

Le dossier de demande pour un Certificat de Conformité générale, en un (1) exemplaire, devra comporter les éléments suivants :

- 1- Une demande d'un Certificat de Conformité générale,
- 2- Un certificat d'alignement (fournir auprès des Domaines),
- 3- Un certificat de Salubrité (fournir auprès de l'Hygiène),
- 4- Un certificat de Conformité électrique (D.A.T.U.H / BUREAU DE CONFORMITE ET DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES),
- 5- Un certificat de Conformité Parasismique (D.A.T.U.H / S.D.E.C.C),
- 6- Le Permis de Construire délivré.